



**Année
2015**

Rapport sur la qualité et le prix du service

Service « Gestion des déchets »

SOMMAIRE

| | |
|--|------------------|
| <u>PERIMETRE ET DOMAINE DE COMPETENCES.....</u> | <u>2</u> |
| <u>A. ACTIONS DE PREVENTION/REDUCTION DES DECHETS.....</u> | <u>4</u> |
| A.1. LANCEMENT DU PROGRAMME LOCAL DE REDUCTION DES DECHETS..... | 4 |
| A.2. PRET DE GOBELETS REUTILISABLES..... | 4 |
| A.3. LANCEMENT DU PREMIER REPAIR CAFE..... | 5 |
| A.4. LABELISATION TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE | 5 |
| A.5. ANIMATIONS SCOLAIRES | 5 |
| <u>B. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DE LA COLLECTE SELECTIVE.....</u> | <u>7</u> |
| B.1. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (OM) | 7 |
| B.2. COLLECTE SELECTIVE | 8 |
| B.3. TRI DES EMBALLAGES MENAGERS | 9 |
| B.4. CONVENTION SUR SITE PRIVE..... | 9 |
| B.5. AVIS SUR DOCUMENT D'URBANISME | 10 |
| B.6. CALENDRIERS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS..... | 10 |
| B.7. ANOMALIES OU EVENEMENTS DE COLLECTE | 10 |
| B.8. FAITS MARQUANTS POUR LE SECTEUR « COLLECTE » EN 2015..... | 11 |
| <u>C. DECHETS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE.....</u> | <u>12</u> |
| C.1. COLLECTE DU VERRE..... | 12 |
| C.2. COLLECTE DES DECHETS DES ACTIVITES DE SOIN A RISQUES INFECTIEUX | 13 |
| C.3. COLLECTE DES TEXTILES USAGES | 14 |
| C.4. COLLECTE DES PILES | 14 |
| <u>D. D. DECHETERIES</u> | <u>15</u> |
| D.1 PRESENTATION DES DECHETERIES | 15 |
| D.2 BILAN DES TONNAGES 2015 | 16 |
| D.3 EVOLUTION DES TONNAGES | 18 |
| D.4 EVOLUTION DE LA FREQUENTATION | 18 |
| D.5 FAITS MARQUANTS POUR LE SECTEUR « DECHETERIE » EN 2015..... | 20 |
| <u>E. DECHETS DES PRODUCTEURS NON MENAGERS (PNM).....</u> | <u>21</u> |
| E.1. LA REDEVANCE SPECIALE..... | 21 |
| E.2. LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES | 21 |
| <u>F. BILAN ENVIRONNEMENTAL</u> | <u>22</u> |
| F.1. PRODUCTION DE DECHETS ET EVOLUTION | 22 |
| F.2. TAUX DE VALORISATION | 23 |
| F.3. BILAN CARBONE..... | 24 |
| <u>G. BILAN FINANCIER.....</u> | <u>25</u> |
| G.1. DEPENSES | 25 |
| G.2. RECETTES..... | 27 |
| G.3. BALANCE DEPENSES / RECETTES 2015..... | 29 |

Périmètre et domaine de compétences

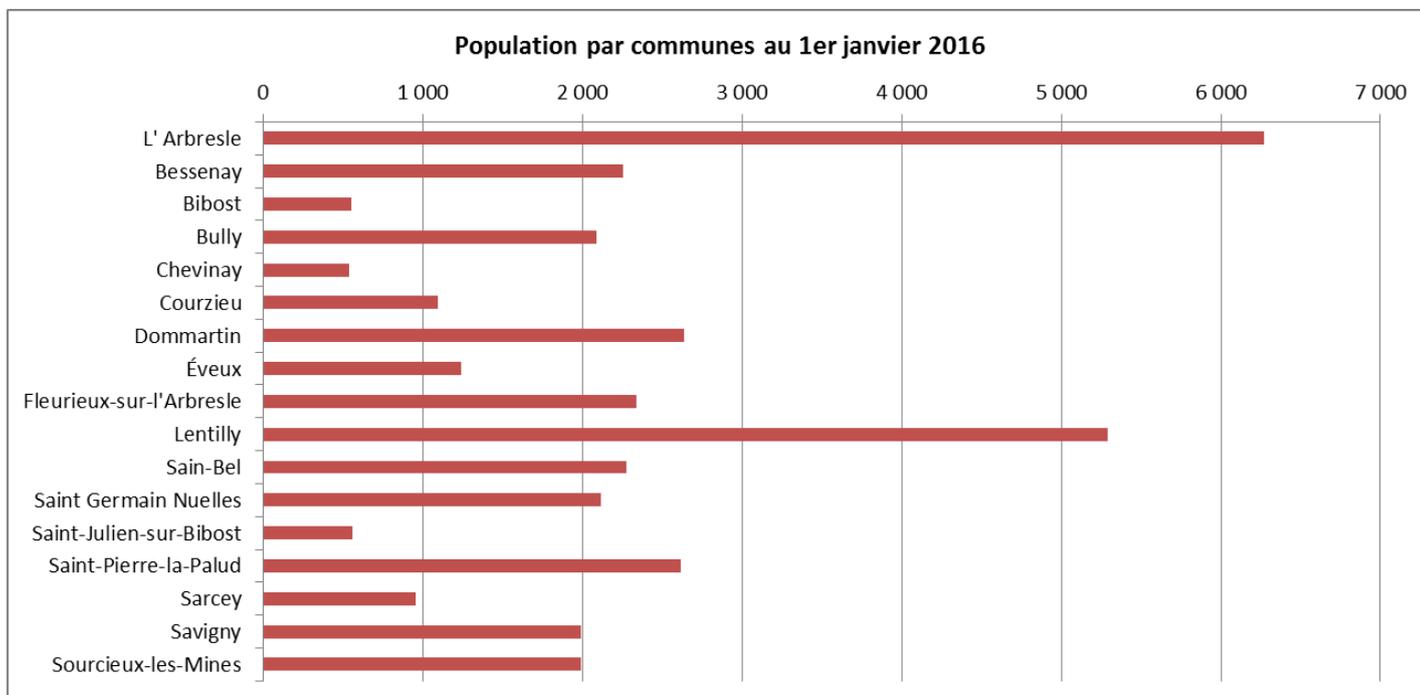
Ce rapport retrace les résultats financiers, quantitatifs et qualitatifs de l'année 2015 pour le service des déchets ménagers sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, qui regroupe les 17 communes suivantes :



La compétence « déchets ménagers » est composée des éléments ci-dessous :

- 1/ La collecte des ordures ménagères ;
- 2/ Le transfert et l'élimination des ordures ménagères ;
- 3/ La collecte sélective ;
- 4/ L'exploitation des déchèteries.

La population de référence pour ce rapport annuel sur la gestion des déchets est la population municipale selon l'INSEE, parue au 1^{er} janvier 2016 avec des références statistiques au 1^{er} janvier 2013. Les habitants sont donc au nombre de **36 802**, répartis sur le territoire de la façon suivante :



A. Actions de prévention/réduction des déchets

La Communauté de Communes mène des actions pour diminuer à la source la production de déchets des habitants. Le meilleur déchet est toujours celui qu'on ne produit pas.

A.1. Lancement du programme local de réduction des déchets



La Communauté de Communes a lancé en avril 2015 le programme local de réduction des déchets. Il est composé de 7 axes et de 25 actions pour réduire de 7 % la quantité de déchets produits sur le territoire.

Les actions planifiées sont les suivantes :

1. Sensibiliser à la réduction des déchets (5 actions) :
 - Elaborer une stratégie de communication sur 5 ans
 - Mener des animations pour sensibiliser sur la réduction des déchets
 - Sensibiliser les enfants de 3-11 ans via les écoles
 - Sensibiliser les 12-18 ans
 - Renforcer le Non à la Pub
2. Réduire les déchets verts des ménages et développer le compostage (4 actions) :
 - Développer le broyage des déchets verts par les particuliers
 - Développer le compostage individuel
 - Développer le compostage collectif
 - Mener des opérations témoins "poules"
3. Agir contre le gaspillage alimentaire (4 actions) :
 - Agir contre le gaspillage alimentaire auprès des ménages
 - Agir contre le gaspillage alimentaire avec la restauration collective et l'inciter à auto-gérer ses déchets fermentescibles
 - Agir contre le gaspillage alimentaire en travaillant avec les grandes surfaces
 - Agir contre le gaspillage alimentaire en travaillant avec les producteurs locaux
4. Etre exemplaire (4 actions) :
 - Mettre en œuvre de l'éco-exemplarité de la CCPA et des 17 communes
 - Développer la pratique du broyage au sein des services techniques
 - Diffuser et prêter des outils acquis
 - Développer les éco-événements
5. Développer le réemploi (2 actions)
 - Etudier la faisabilité d'un "service" recyclerie et accompagner sa mise en œuvre
 - Favoriser le don en organisant des bourses au don : "Tout à donner, tout à prendre"
6. Evaluer et saisir les opportunités (3 actions) :
 - Suivre les résultats du programme et les communiquer
 - Assurer le relais entre les démarches des organisations professionnelles départementales et régionales et les organisations locales.
 - Impulser et soutenir des initiatives locales
7. Amplifier la collecte des déchets dangereux (3 actions) :
 - Organiser des concours de collecte de piles, de téléphones portables,... dans les écoles, collèges et lycées, commerces de proximité
 - Organiser des collectes "coup de poing" de déchets dangereux, dont l'amiante lié
 - Promouvoir le retour des médicaments et des piquants en pharmacie et bornes dédiées

Le budget prévisionnel du programme est de 120 000 € par an soit 3 € par habitant (dont 30 000 € déjà inscrits les années précédentes : animation scolaire et communication) sur 5 ans.

A.2. Prêt de gobelets réutilisables

La Communauté de Communes a acheté 1 000 gobelets réutilisables. **5 500 gobelets** ont été prêtés au cours de l'année à 21 manifestations en particulier sur les communes de Savigny, L'Arbresle, Saint Germain Nuelles et

Sourcieux les Mines. Cette action a généré 160 kg en moins de déchets plastiques et a apporté une belle communication sur le programme. Les gobelets sont lavés par l'ESAT MESSIDOR. Le service est très apprécié par les associations.

A.3. Lancement du premier Repair Café

La MJC de Fleurieux sur L'Arbresle et Eveux a lancé un Repair Café. La Communauté de Communes l'a accompagné dans la communication et en l'aidant pour acheter de l'outillage. Le Repair Café a lieu tous les samedis matin à la MJC de 9h30 à 12h et accueille les habitants pour les aider à réparer leurs objets. Il a démarré le 21 novembre pour la semaine européenne de réduction des déchets. Sur 2015, le Repair Café a réparé 15 objets pour 100 kg évités. Les personnes apportent en majorité des appareils électriques, électroniques, ordinateurs et quelques vélos.



A.4. Labélisation territoire zéro déchet zéro gaspillage

**TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET**



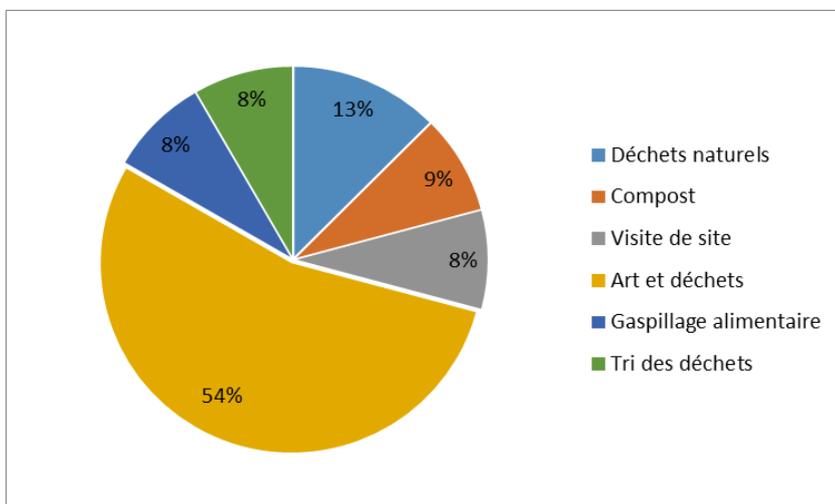
La Communauté de Communes a répondu à l'appel à projet national territoire Zéro déchet Zéro gaspillage. Elle a proposé des actions ambitieuses de réduction des déchets à la source et d'amélioration de la valorisation matière en lien avec le réseau d'acteurs constitués dans l'élaboration du programme local de réduction des déchets. Ce label a une durée de 3 ans et permet d'avoir des financements supplémentaires de communication et d'animation de la démarche. En décembre, la Communauté de Communes a lancé le recrutement d'un chargé de mission pour animer l'ensemble des actions.

A.5. Animations scolaires

Des animations scolaires sur les déchets à destination des classes de primaire sont financées par la Communauté de Communes.

L'association « FRAPNA » assure trois demi-journées d'animations par classe. Sur l'année scolaire 2014/2015, **26 classes** ont été ainsi sensibilisées soit 624 élèves de la maternelle au CM2.

La première séance définit ce qu'est un déchet, la deuxième séance rappelle le traitement de ces déchets sur le territoire. La troisième séance est au choix de l'enseignant, parmi les options proposées : récupart, compost, visite d'un site (déchèterie, usine d'incinération ou centre de tri), nettoyage d'un site, consommation et gaspillage alimentaire.



Répartition en pourcentage des activités choisies par les enseignants



Nettoyage de la nature

Ecole Le Pré Berger, Lentilly



Objets recyclés,

Ecole André Lassagne, L'Arbresle

En juin 2015, une exposition sur les œuvres réalisées par les enfants pendant les animations scolaires a permis au grand public de découvrir les réalisations des enfants, et leur regard sur l'environnement à l'espace découverte du Pays de L'Arbresle.

B. Collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective

B.1. Collecte et traitement des ordures ménagères (OM)



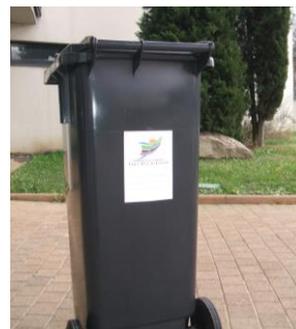
Chiffres clés :

- 81 633km parcourus (86 586 km en 2014)
- 6527 heures de service (6 995 heures en 2014)
- 6 620Tonnes (6 692 t en 2014)

La collecte des ordures ménagères est assurée par le passage de bennes à ordures ménagères en porte-à-porte du lundi au vendredi. Si, pour des raisons techniques, le camion de collecte des OM ne peut passer devant les propriétés (voie étroite, voie en impasse sans plateforme de retournement), des points de regroupement ont été définis permettant ainsi aux usagers de déposer leurs contenants.

La collecte des OM est assurée **sur un rythme d'1 fois par semaine** pour l'ensemble du Pays de L'Arbresle à l'exception du centre bourg de la commune de l'Arbresle où la fréquence est 2 fois par semaine.

Depuis 2009, des bacs individuels ou collectifs à couvercle noir ont été fournis par la Communauté de Communes aux habitants, entreprises et établissements publics de l'ensemble du territoire.



Depuis 2014, sur le centre bourg de L'Arbresle et de Sain Bel, les bacs poubelles ont été remplacés par des conteneurs enterrés.



Les camions déversent les ordures ménagères au quai de transfert, situé sur le site de la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle. Les ordures ménagères ainsi déversées par gravité dans des semis de 90 m³.

Cette prestation de collecte est assurée par l'entreprise SITA MOS (Suez Environnement) et définie dans le cadre d'un marché renouvelé au 1^{er} janvier 2009 et qui se termine au 31 décembre 2015.

Les ordures ménagères sont ensuite acheminées à Villefranche sur Saône, dans l'usine d'incinération gérée par le SYTRAIIVAL (Syndicat de Traitement des ordures ménagères). 9 groupements de communes adhèrent à ce syndicat, fédérant ainsi 331 000 habitants. Cette usine d'incinération incinère les ordures ménagères en récupérant la chaleur produite pour alimenter un réseau de chauffage et ainsi générer de l'électricité.



Le taux de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur l'incinération est de 4 € par tonne.

Quantité d'ordures ménagères

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Population | 35 627 | 35 964 | 36 286 | 36 643 | 36 802 |
| Quantité (en t) | 6 829 | 6 790 | 6 560 | 6 692 | 6 620 |
| Ratio kg/hbt | 192 | 189 | 181 | 183 | 180 |
| Evolution quantité | | -0,6% | -3,4% | 2,0% | -1,1% |

Les quantités d'ordures ménagères ont bien diminué en 2015 en lien avec le démarrage du programme local de réduction des déchets.

B.2. Collecte sélective

Deux types de collecte sélective sont en place sur le territoire : les emballages ménagers et le verre.

1. Collecte des emballages ménagers

Les journaux sont collectés en mélange avec les emballages (bouteilles en plastique, emballages métalliques, petits emballages en carton, briques et emballages en aluminium).



Les emballages ménagers sont collectés en porte-à-porte ou en conteneurs enterrés. Le circuit de collecte est identique à celui des ordures ménagères. Les camions collectent les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Chiffres clés :

- 59 636 km parcourus (56 446 km en 2014)
- 3 486 heures de service (3 546 heures en 2014)
- 1 995 tonnes (2 002 T en 2014)



Des bacs individuels ou collectifs à couvercle jaune ont été fournis par la Communauté de Communes aux habitants, entreprises et établissements publics de l'ensemble du territoire. Des conteneurs

La collecte des emballages ménagers est assurée sur un rythme **d'une fois par quinzaine** pour l'ensemble du Pays de L'Arbresle à l'exception du centre bourg de la commune de L'Arbresle où la fréquence est d'1 fois par semaine ainsi que pour les conteneurs enterrés.

Depuis 2014, les camions déversent les emballages ménagers au quai de transfert situé à Quincieux (69) induisant une augmentation des distances parcourues, sans effet cependant sur le prix du marché. Les emballages ménagers sont ensuite transportés au centre de tri de Firminy (42).

La prestation de collecte et transfert des emballages ménagers est assurée par l'entreprise SITA MOS et définie dans le cadre d'un marché renouvelé au 1^{er} janvier 2009 et qui se termine au 31 décembre 2015.

Quantité collectée

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités collectées de collecte sélective :

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-------------------|-------|-------|-------|--------|--------|
| Population | 35627 | 35964 | 36286 | 36 643 | 36 802 |

| | | | | | |
|---------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Quantité de collecte sélective | 2 125 | 2 098 | 2 026 | 2 002 | 1 995 |
| Ratio kg/hbt | 60 | 58 | 56 | 55 | 54 |
| Evolution des quantités | | -1,3% | -3,4% | -1,2% | -0,3% |

Les quantités de collecte sélective sont en légère baisse. Cette baisse peut s'expliquer par une baisse du poids des emballages par les industriels, par un geste de tri moins conséquents des usagers ou par le développement du STOP PUB.

A noter que les usagers peuvent déposer les papiers en déchèterie : **102 tonnes** ont ainsi été collectées par ce biais. Cette quantité apparaît dans les déchets des déchèteries. Les usagers peuvent déstocker de plus grandes quantités de papiers graphiques (livres et journaux compris), ce qui n'est pas possible dans les bacs jaunes, en raison du trop grand poids induit.

B.3. Tri des emballages ménagers



Les emballages ménagers collectés et acheminés au centre de tri de Firminy sont séparés selon les matériaux et acheminés dans les différentes filières de recyclage existantes.

Cette prestation du tri des emballages ménagers est assurée par l'entreprise SITA MOS et définie dans le cadre d'un marché de 7 ans renouvelé au 1^{er} janvier 2009 et qui se termine au 31 décembre 2015.

Quantités triées

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| PET clair | 72 | 56 | 54 | 58 | 64 |
| PET foncé | 38 | 33 | 28 | 26 | 29 |
| PEHD | 61 | 62 | 52 | 51 | 44 |
| Acier | 74 | 73 | 73 | 63 | 53 |
| Aluminium | 5 | 3 | 3 | 6 | 8 |
| Briques alimentaires | 36 | 37 | 32 | 31 | 27 |
| Cartons | 346 | 341 | 380 | 379 | 406 |
| Journaux | 966 | 970 | 862 | 851 | 820 |
| Gros de magasin | 248 | 247 | 273 | 209 | 195 |
| Refus | 278 | 276 | 270 | 328 | 328 |
| Total trié | 2 124 | 2 098 | 2 026 | 2 002 | 1 974 |
| % refus | 13,09% | 13,16% | 13,33% | 16,38% | 16,62% |

Le détail par matériau montre que cette diminution concerne principalement les papiers de type journaux et les boîtes de conserves (acier). Les bouteilles plastiques en PET ont augmenté sensiblement.

Le pourcentage de refus reste stable par rapport à 2014 à 16,62% ce qui reflète une recrudescence des erreurs de tri par les usagers. Les principales erreurs sont : des sacs d'ordures ménagères, du textile, des plastiques durs ou souples non recyclables, du verre, ... En 2015, les agents de collecte ont refusé plus systématiquement les bacs des usagers présentant des déchets non conformes.

B.4. Convention sur site privé

Chaque site privé (lotissement, entreprise) doit signer une convention de collecte, précisant les engagements du prestataire de collecte et du lotissement : élagage, stationnement des véhicules réglementé, etc.

Une convention supplémentaire a été signée en 2015, ce qui porte le nombre total de convention à **32**.

B.5. Avis sur document d'urbanisme

Depuis 2011, la Communauté de Communes a mis en place en interne une procédure formalisée pour donner des avis sur les documents d'urbanisme transmis par les mairies ou la DDT. **242 avis** ont été rendus en 2015. Le service valide ainsi les aménagements nécessaires à une collecte en porte-à-porte et dimensionne l'espace pour les aires de stockages des poubelles.

B.6. Calendriers de collecte des déchets ménagers

Chaque année, la Communauté de Communes édite et diffuse des calendriers de collecte pour indiquer aux habitants les dates de ramassage de leurs déchets. Dix versions sont ainsi déclinées.

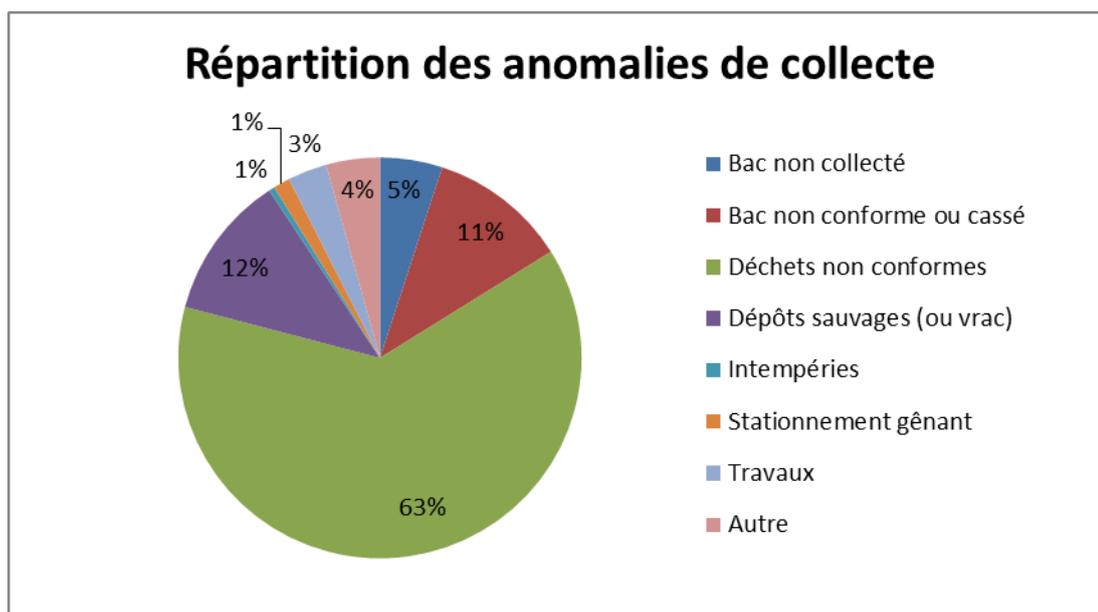


B.7. Anomalies ou événements de collecte

Les anomalies ou événements sont envoyées par SITA à chaque fin de tournée de collecte. Elles sont ensuite traitées par le service "gestion des déchets". En 2015, **2 321** événements ont été traités.

Le lundi et le vendredi sont des journées où les réclamations sont les plus nombreuses.

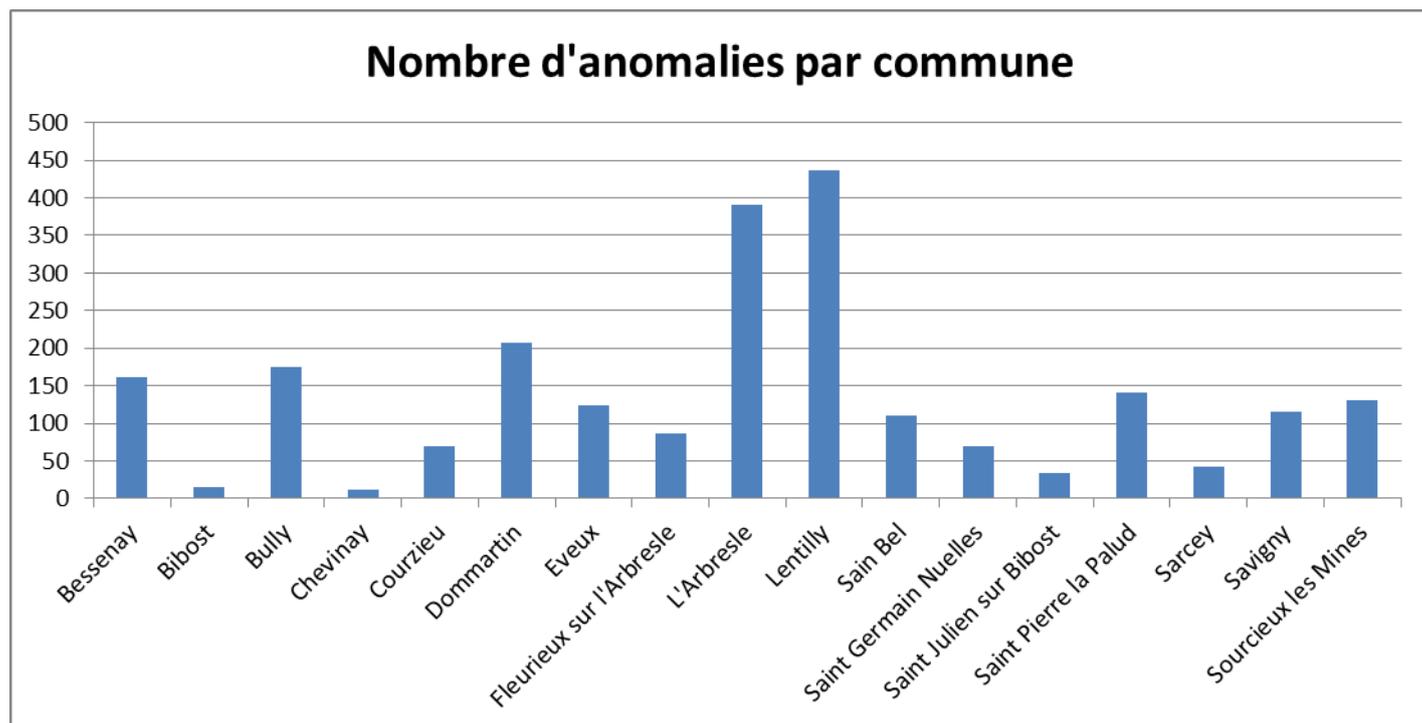
Les bacs ne sont pas collectés pour plusieurs raisons : déchets non conformes (63 %), vrac (12%), bac non conforme ou cassé (11 %), travaux (3 %), stationnement gênant (1 %),...



Le nombre d'événement a sensiblement augmenté sur demande de la Communauté de Communes de plus de communication entre l'équipage et le service. Les déchets non conformes représentent plus de

la moitié des événements signalés. Les intempéries (neige, verglas) et les travaux ont peu impacté la collecte.

En moyenne, on note annuellement **136 événements** par commune avec un nombre plus important pour Dommartin, Lentilly et L'Arbresle.



B.8. Faits marquants pour le secteur « collecte » en 2015

Des actions spécifiques ont été menées pour améliorer la collecte des déchets :

- **Suivis de collecte** : plusieurs contrôles ont été menés par la Communauté de Communes pour vérifier les circuits de collecte des camions et la manière dont les bacs sont vidés. Des réunions ont eu lieu avec le prestataire pour préciser le niveau d'exigence de la Communauté de Communes ;
- **Sensibilisation de différents publics** à la gestion des déchets : gens du voyage, habitants pendant le marché de l'environnement,
- **Livraison des bacs roulants** : environ 900 bacs ont été livrés, ou échangés, ou réparés par le service. 50 jours d'intervention ont eu lieu en 2015.
- **Renouvellement du marché de collecte** : Des nouvelles exigences ont été demandées pour améliorer la performance de collecte. Le marché a été renouvelé auprès de SITA.
- **Modification du centre de tri** : Le marché s'est terminé au 31 décembre 2015. La Communauté de Communes a transféré la compétence au syndicat de traitement le SYTRAIVAL. Le centre de tri choisi est celui de NICOLLIN à Saint Fons.
- **Nouveau fournisseur de conteneurs enterrés** : L'entreprise TERCOL a été retenue pour fournir les nouveaux conteneurs enterrés. L'étude d'extension sur L'Arbresle et Sain Bel a été finalisée.

C. Déchets collectés en apport volontaire

C.1. Collecte du verre



110 bornes de collecte sont réparties sur le territoire pour les bouteilles, pots et bocaux en verre.

La gestion de cette collecte est assurée par le SYTRIVAL qui a confié la prestation à l'entreprise GUERIN.

Les conteneurs à verre sont lavés une fois par an par l'entreprise Biopest Services (campagne de juin). Un produit biodégradable à 90 % a été utilisé pour cette opération.



Tonnages collectés

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|----------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Population | 35 627 | 35 964 | 36 286 | 36 643 | 36 802 |
| Tonnage | 1 132 | 1 106 | 1 091 | 1 166 | 1 168 |
| Ratio kg/hbt | 32 | 31 | 30 | 31,8 | 31,7 |
| Evolution quantités | 8,1% | -2% | -1% | 7% | 0,2% |

Les quantités de verre ont légèrement progressé La quantité de verre triée par habitant stagne à 32 kg et se rapproche de la moyenne nationale à 35 kg.

Pour chaque tonne de verre trié la Communauté de Communes verse **3,5 €** à la Ligue contre le Cancer, soit environ 3 500 € par an.

C.2. Collecte des Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux



Une borne de collecte fonctionnant 24h/24 et 7j/7 a été installée en juillet 2010 sur la ZAC des Trois Communes, sur la commune de l'Arbresle.

Démétis a installé cette borne de collecte et fournit des codes-barres, collés par les pharmaciens sur les conteneurs jaunes dédiés au stockage des Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

PRIS s'occupe de l'évacuation des conteneurs jaunes vers l'usine de Villefranche sur Saone (SYTRAIVAL) où ils subissent un traitement par désinfection.

Une convention de partenariat a été signée avec chaque pharmacien du territoire, soit au total neuf pharmacies.

Ce service est gratuit et est destiné aux patients en auto-médication.

1500 codes-barres commandés
370 conteneurs jaunes traités



Un éco-organisme DASTRI distribue gracieusement les boites jaunes aux pharmaciens.

Des dépliants et des affiches ont été distribués en pharmacie, dans les cabinets médicaux et en mairie pour informer les habitants de ce service.

En 2015, des rencontres avec les pharmaciens ont eu lieu pour organiser la transition du service vers les pharmacies.

C.3. Collecte des textiles usagés



Des conteneurs textiles ont été installés depuis juillet 2010 dans les deux déchèteries du territoire.

C'est Le Relais Bourgogne qui gère les deux conteneurs textiles installés sur la déchèterie de La Brévenne 7 162 kg ont été récupérés.

C'est Eco-Textile qui gère le conteneur textile installée sur la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle. 12 250 kg ont été récupérés.

Sur l'ensemble du territoire, près de **135 tonnes** ont été récupérés dans les **38 bornes** en place. Douze communes du territoire sont équipées d'au moins une borne textile. Seules quatre communes n'ont pas adhéré à ce jour (Bully, Chevinay, Dommartin et Eveux).

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Population | 35 627 | 35 964 | 36 286 | 36 643 | 36 802 |
| Tonnage | 132,8 | 112,8 | 138,9 | 120,5 | 134,7 |
| Ratio kg/hbt | 3,7 | 3,1 | 3,8 | 3,3 | 3,7 |
| Evolution | 21,5% | -17,7% | 18,8% | -15,2% | 10,5% |

Avec plus de bornes textiles sur l'ensemble du territoire, les tonnages de textile ont augmenté légèrement en 2014 (+10%) pour revenir au niveau de 2013.

Les textiles usagés regroupent les vêtements, le linge de maison, les chaussures, les affaires de maroquinerie et les peluches.

Si 17 kg sont produits chaque année par les Français, seulement 4 kg sont actuellement recyclés dans les bennes textiles. Il existe encore une marge de manœuvre pour mieux collecter les textiles.

Les textiles ainsi récupérés sont revendus dans des boutiques, transformés en chiffons voire effilochés pour recréer des nouveaux textiles.

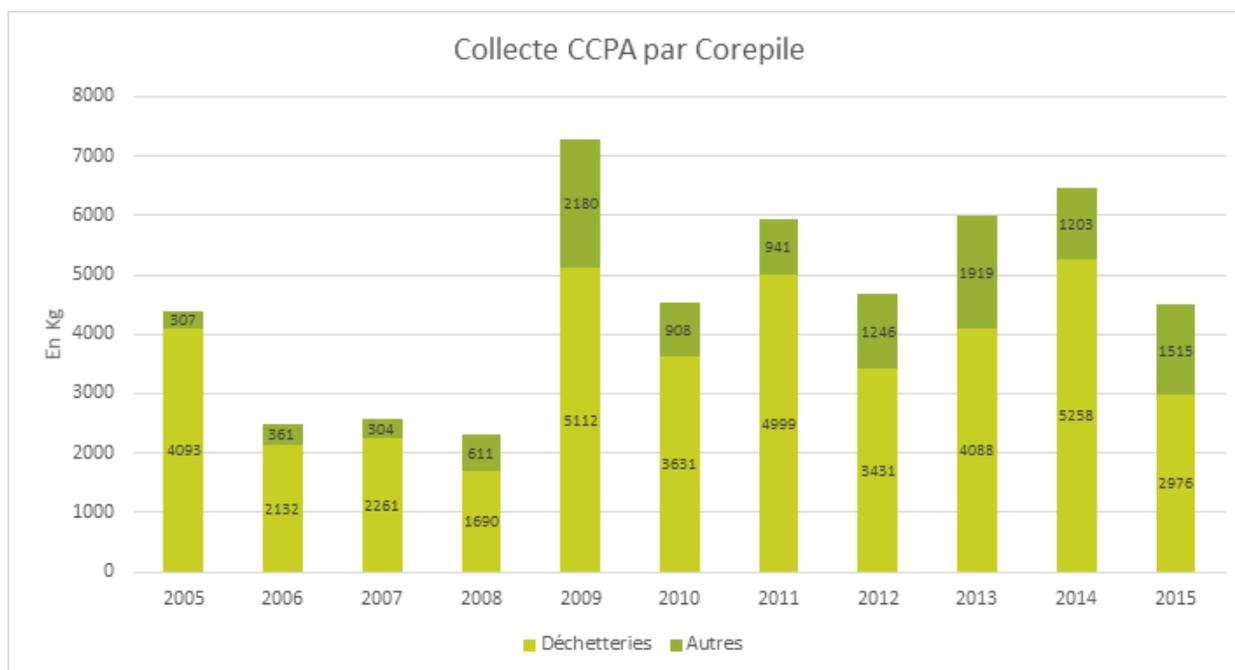
C.4. Collecte des piles

2 976 kg de piles ont été récupérées en 2015. Ces quantités sont très en baisse par rapport à 2014 (-40%). Une communication supplémentaire est prévue aux habitants du territoire.

Des collecteurs de piles sont installés dans les mairies, les établissements scolaires et dans d'autres lieux (exemple médiathèque de l'Arbresle). A noter que le coût de cette collecte est gratuit, réalisé en partenariat avec COREPILE.

Dans le graphique suivant, on observe les quantités collectées en déchèteries et par les autres points de collecte (magasins). Les quantités ont sensiblement baissé.





D. D. Déchèteries

D.1 Présentation des déchèteries

1. Localisation des déchèteries

Deux déchèteries sont à la disposition des habitants du Pays de L'Arbresle, exploitées par la société SITA MOS depuis septembre 2010.



2. Conditions d'accès

Les tableaux ci-après présentent les horaires d'accès en déchèterie.

Horaires d'ouverture pour la déchèterie de La Brévenne / Courzieu

| Jours | Période du 1 ^{er} octobre au 31 mars | Période du 1 ^{er} avril au 30 septembre |
|----------|---|--|
| Lundi | 14h – 17h | 14h – 18h |
| Mardi | 9h-12h / 14h – 17h | 9h – 12h / 14h – 18 h |
| Mercredi | 14h – 17h | 14h – 18h |
| Jeudi | FERMEE | |
| Vendredi | 14h – 17h | 14h – 18h |
| Samedi | 9h – 17h | 9h / 18h |

Horaires d'ouverture pour la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle

| Jours | Période du 1 ^{er} octobre au 31 mars | Période du 1 ^{er} avril au 30 septembre |
|----------|---|--|
| Lundi | 9h -12h / 14h – 17h | 9h -12h / 14h – 18h |
| Mardi | FERMEE | |
| Mercredi | 9h -12h / 14h – 17h | 9h -12h / 14h – 18h |
| Jeudi | 9h -12h / 14h – 17h | 9h -12h / 14h – 18h |
| Vendredi | 9h -12h / 14h – 17h | 9h -12h / 14h – 18h |
| Samedi | 9h /17 h | 9h /18 h |

Les horaires de la déchèterie de La Brévenne ont été modifiés lors du renouvellement du marché d'exploitation des déchèteries au 1^{er} septembre 2014. Désormais, cette déchèterie est également ouverte le mercredi après-midi.

Depuis 2011, le dépôt de déchets en déchèterie est conditionné à la présentation d'une carte d'accès au gardien. Trois types de cartes sont en circulation : pour les particuliers, pour les services techniques. En 2012, des cartes pour les professionnels ont été mises en circulation.

A ce jour, il existe 15 284 badges en service pour les particuliers et 616 badges pour les professionnels.

L'ensemble des usagers doit se conformer au règlement en vigueur en déchèterie, approuvé lors du Conseil Communautaire modifié le 2 octobre 2014.

3. Type de déchets acceptés

Les deux déchèteries de notre territoire permettent la valorisation des déchets suivants : ferraille, encombrants, déchets verts, bois, gravats, verre, cartons, papiers, huile minérale, huile végétale, batteries, piles, accumulateurs, déchets dangereux spéciaux (peintures, solvants, ampoules, néons) et déchets d'équipement électrique et électronique.



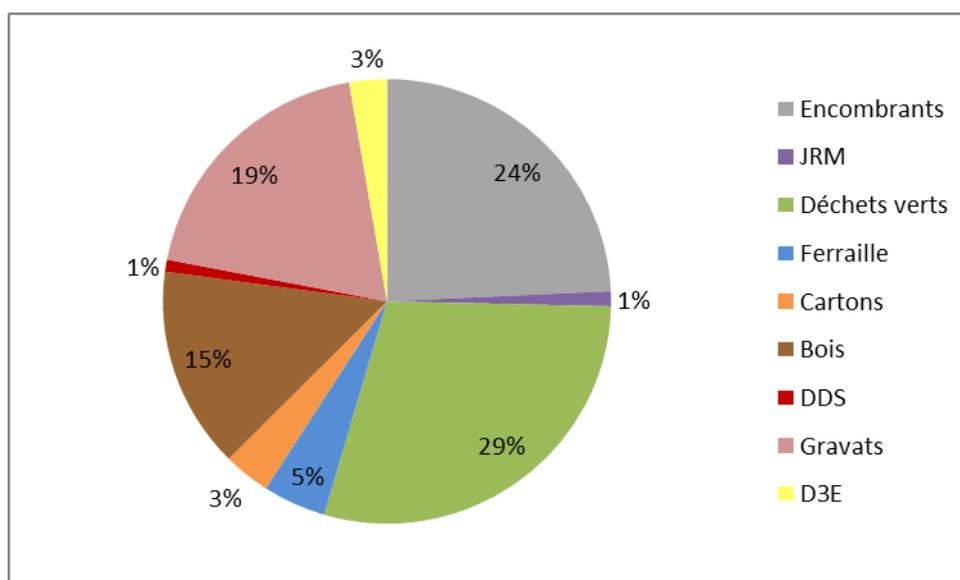
D.2 Bilan des tonnages 2015

Le tableau ci-après détaille la répartition des quantités collectées par déchèterie.

| Fleurieux sur l'Arbresle | Courzieu | Cumulé | Cumulé (kg/hab) |
|--------------------------|----------|--------|-----------------|
|--------------------------|----------|--------|-----------------|

| Entrées | 41 794 | 22 447 | 92 891 | |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|------------|
| Encombrants | 1 487 | 791 | 2 278 | 62 |
| JRM | 79 | 23 | 102 | 3 |
| Déchets verts | 1 957 | 783 | 2 740 | 74 |
| Ferraille | 247 | 181 | 428 | 12 |
| Cartons | 229 | 88 | 317 | 9 |
| Bois | 882 | 496 | 1378 | 37 |
| DDM | 51 | 31 | 82 | 2,2 |
| Gravats | 1 211 | 599 | 1 810 | 49 |
| D3E | 142 | 112 | 254 | 7 |
| Pneus | | 17 | 17 | 0,5 |
| TOTAL (en tonnes) | 6 108 | 3 138 | 9 406 | 256 |
| Huile minérale (en litres) | 8 500 | 6 238 | 14 700 | |
| Huile végétale (en litres) | 200 | 400 | 600 | |

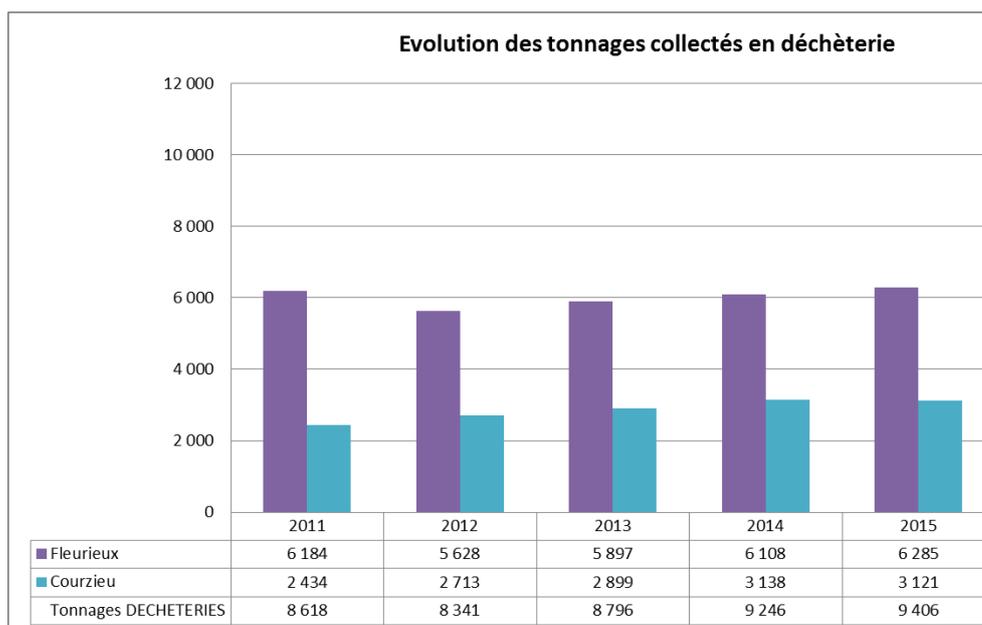
Le graphique suivant précise le type de déchets apportés en déchèterie.



Les apports les plus importants sont maintenant les déchets verts (29%), puis les encombrants (24%), les gravats (19 %) ainsi que le bois (15 %). On observe une diminution des quantités apportées de gravats, une augmentation des déchets verts et du bois et une légère sur les encombrants.

A noter que cette répartition est réalisée au prorata des tonnages (et non des volumes).

D.3 Evolution des tonnages



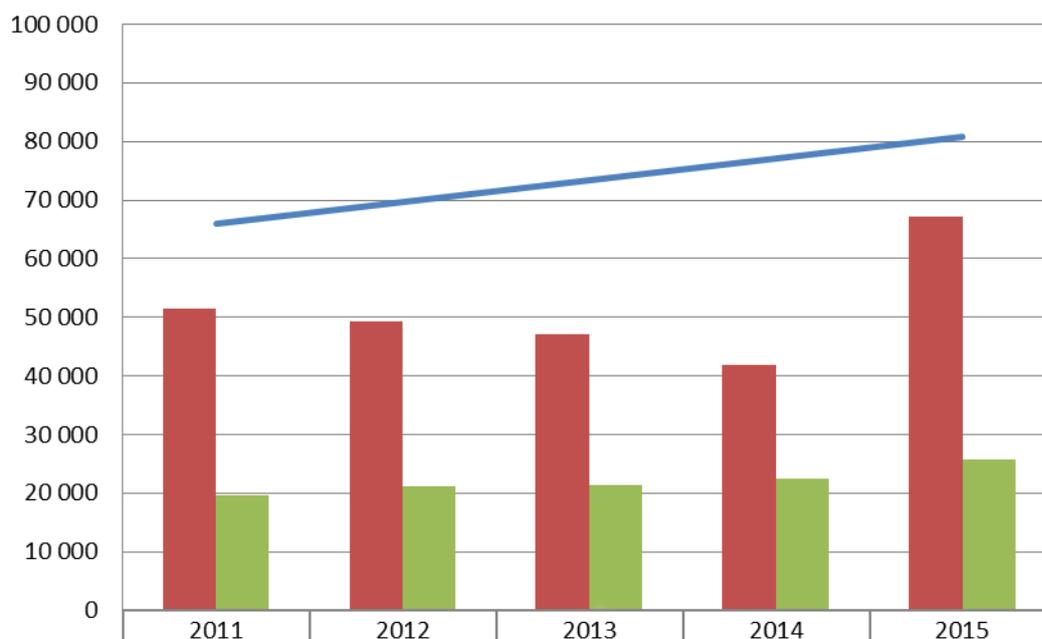
L'évolution des tonnages sur les cinq dernières années est présentée dans le graphique ci-après.

Les apports en déchèterie ont fortement diminué entre 2009 et 2012, mais augmentent à nouveau depuis 2013.

D.4 Evolution de la fréquentation

Le graphique ci-dessous détaille l'évolution de la fréquentation pour les 2 déchèteries sur les cinq dernières années.

Evolution de la fréquentation en déchèteries



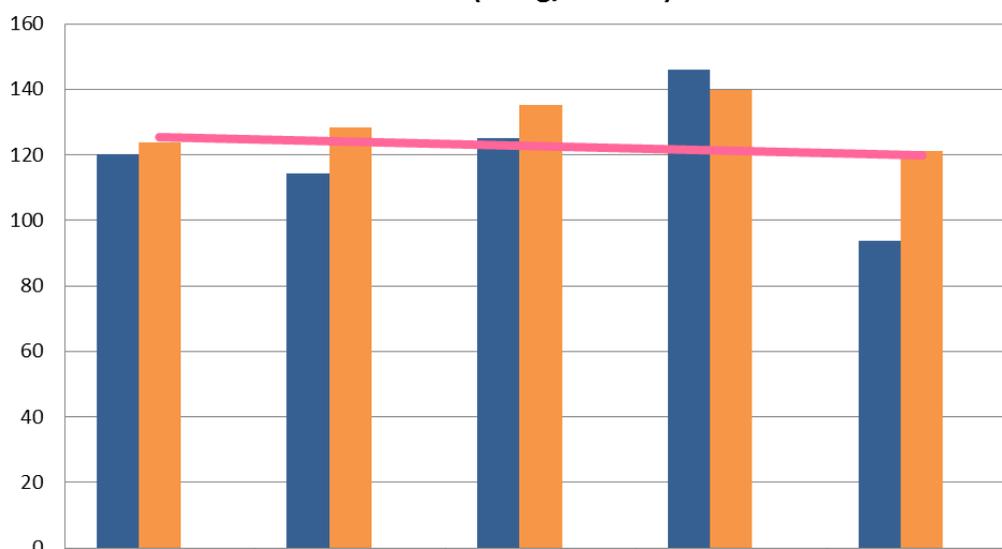
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Fleurieux | 51 486 | 49 181 | 47 079 | 41 794 | 67 114 |
| Courzieu | 19 662 | 21 140 | 21 431 | 22 447 | 25 777 |
| TOTAL entrées | 71 148 | 70 321 | 68 510 | 64 241 | 92 891 |

Le nombre d'usagers augmente encore à la déchèterie de La Brévenne / Courzieu pour atteindre une moyenne de 100 usagers / jour.

Le nombre de visiteurs à la déchèterie de Fleurieux a sensiblement augmenté cette année avec la météo clémente. Les personnes sont venues plus régulièrement à la déchèterie en apportant moins de déchets à chaque fois.

Le graphique ci-après résume le poids moyen des déchets apportés en déchèterie : 100 kg en moyenne. Cette année, cette quantité a sensiblement diminué.

Evolution de la quantité de déchets apportés en déchèterie (en kg/visiteur)



| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-------------------|------|------|------|------|------|
| Fleurieux | 120 | 114 | 125 | 146 | 94 |
| Courzieu | 124 | 128 | 135 | 140 | 121 |
| Total DECHETERIES | 121 | 119 | 128 | 144 | 101 |

D.5 Faits marquants pour le secteur « déchèterie » en 2015

En 2015, en déchèteries, les faits marquants sont :

- La **mise en place de la filière ECODDS** avec formation des gardiens, communication et organisation des collectes,
- La **visite régulière** du service gestion des déchets pour contrôler la bonne exécution des prestations,
- Des travaux de **sécurisation des déchèteries** ont eu lieu : Le grillage a été réparé et la vidéosurveillance est en place sur les deux déchèteries.

E. DECHETS DES PRODUCTEURS NON MENAGERS (PNM)

E.1. La Redevance Spéciale

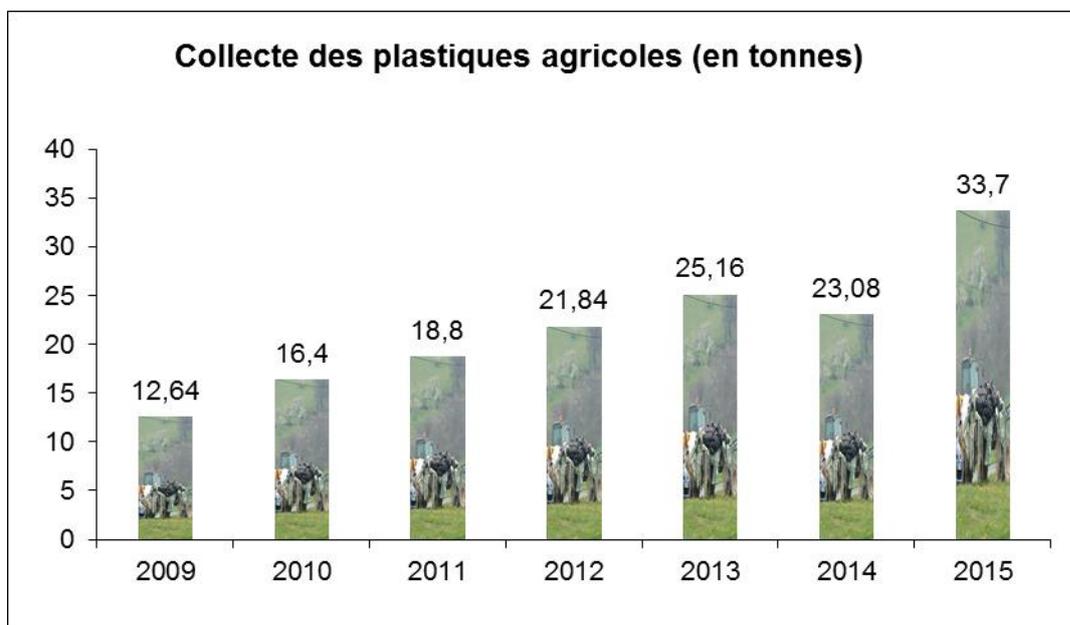
La Redevance Spéciale est effective depuis le 1^{er} janvier 2013. L'ensemble des bacs des redevables ont été identifiés par un autocollant spécifique. 14 avenants ont été passés pendant l'année pour modifier les volumes de bacs. **84 redevables** ont été facturés avec le logiciel AGIDE représentant une recette de Redevance Spéciale de 188 000 €.

E.2. La collecte des plastiques agricoles

Depuis l'année 2004, la Communauté de Communes, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Rhône, collecte les plastiques agricoles usagés. En 2014, elle a conventionné avec ADIVALOR organisme en charge de la valorisation des déchets agricoles.

Différents types de plastiques sont ainsi récupérés sur l'ancien marché aux fruits de Saint Julien sur Bibost :

- les films de serre ;
- les bâches d'ensilages, films d'enrubannage et films de paillage ;
- les ficelles et les filets de balles rondes (nouveau en 2015, ils sont repris par ADIVALOR).



Graphique : Evolution de la collecte des Plastiques Agricoles

La Communauté de Communes gère les parties administratives et financières de l'opération : envoi de courriers aux agriculteurs, recherche des filières pour évacuer les déchets.

Sur site, des agriculteurs s'occupent de diriger leurs collègues pour réaliser une séparation des plastiques agricoles apportés.

En 2015, 95 agriculteurs du territoire ont participé à cette action (75 participants en 2014).

Coût 2015 de l'opération : les recettes matières ont compensé les coûts de traitement des déchets non recyclables.

Les quantités apportées ont augmenté sensiblement par rapport aux années précédentes.



F. Bilan environnemental

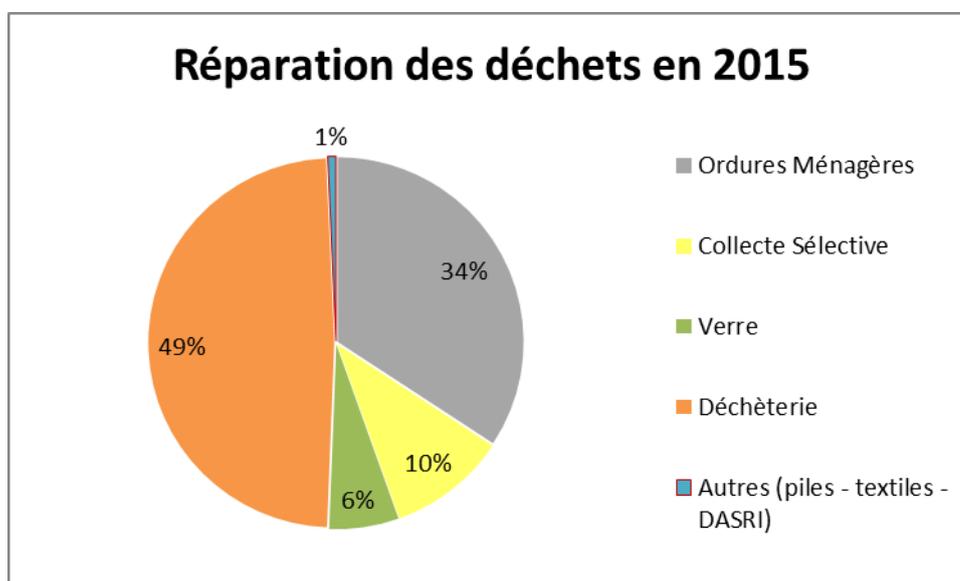
F.1. Production de déchets et évolution

Le tableau et le graphique ci-dessous montrent la répartition des déchets des ménages produits sur l'ensemble du territoire et la répartition en kg par habitant en comparaison avec la moyenne régionale.

| Type de déchets | Poids (en t) | Production par habitant (en kg) | moyenne régionale SINDRA (2013)* |
|-----------------------------------|---------------|---------------------------------|----------------------------------|
| Ordures Ménagères | 6 620 | 180 | 227 |
| Collecte Sélective | 1 995 | 54 | 69 |
| Verre | 1 168 | 32 | |
| Déchèterie | 9 406 | 256 | 210 |
| Autres (piles - textiles - DASRI) | 138 | 4 | non connu |
| TOTAL | 19 327 | 525 | 506 |

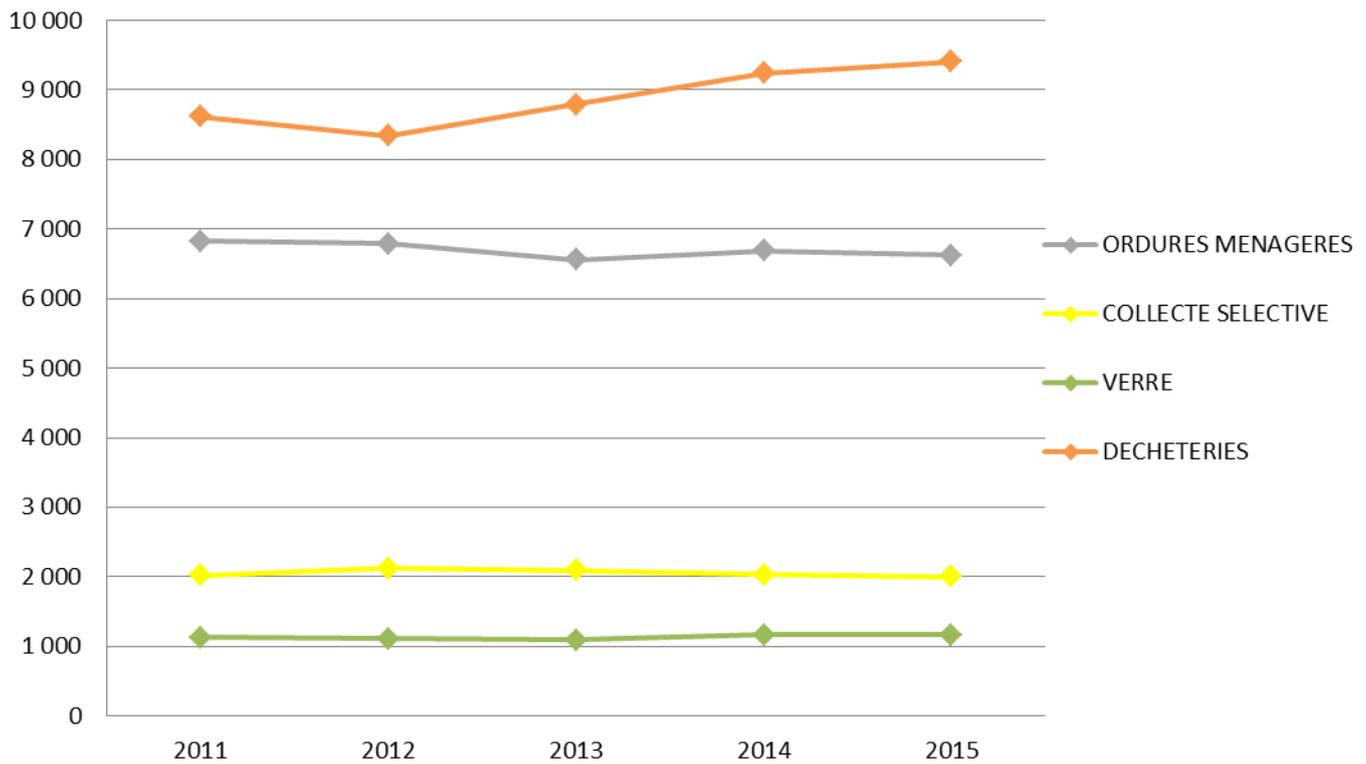
*Source : Sindra – Observatoire régionale des déchets de Rhône-Alpes

La production totale de déchets par habitant est un peu supérieure à la moyenne régionale de 2013 (derniers chiffres connus). En territoire semi-rural, les habitants fréquentent beaucoup les déchèteries (256 kg/habitant, contre 210 kg/habitant en moyenne régionale, soit 21 % d'écart). Les habitants du Pays de L'Arbresle ont cependant une production d'ordures ménagères très inférieure à la moyenne régionale (180 kg/habitant contre 227 kg/habitant SINDRA, soit 19 % d'écart)



Sur les cinq dernières années, on observe une légère diminution des quantités produites par habitant (-1 %). Les tonnages collectés en porte-à-porte (ordures ménagères et collecte sélective) ont diminué de -4 % en cinq ans, mais les tonnages collectés en apport volontaire (déchèterie et verre) ont augmenté de + 8%.

Evolution des quantités de déchets collectés

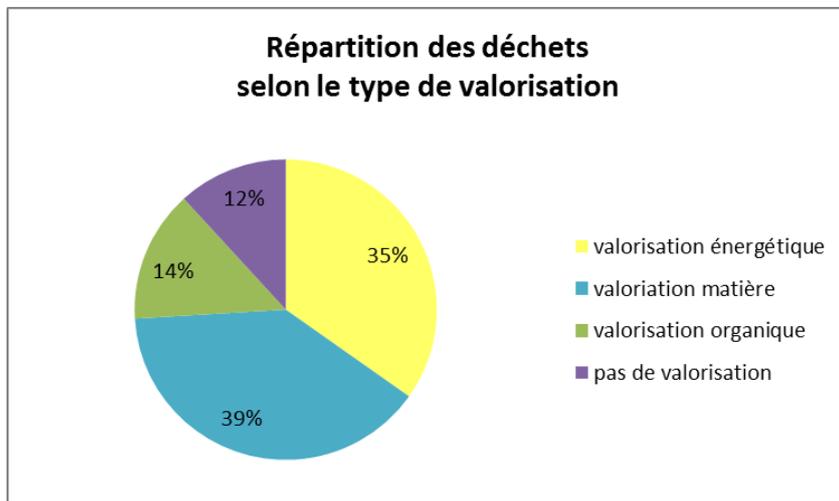


F.2. Taux de valorisation

Le graphique ci-dessous détaille la valorisation des déchets à la charge de la collectivité

Trois modes différents co-existent :

- valorisation matière (39 %) : les déchets sont recyclés en de nouveaux matériaux ;
- valorisation énergétique (35 %) : utilisation du pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie (cas des ordures ménagères incinérées avec récupération de chaleur pour alimenter un réseau de chaleur urbain) ;
- valorisation organique (14 %) : les déchets sont transformés en amendement organique comme le compost (cas des déchets verts).

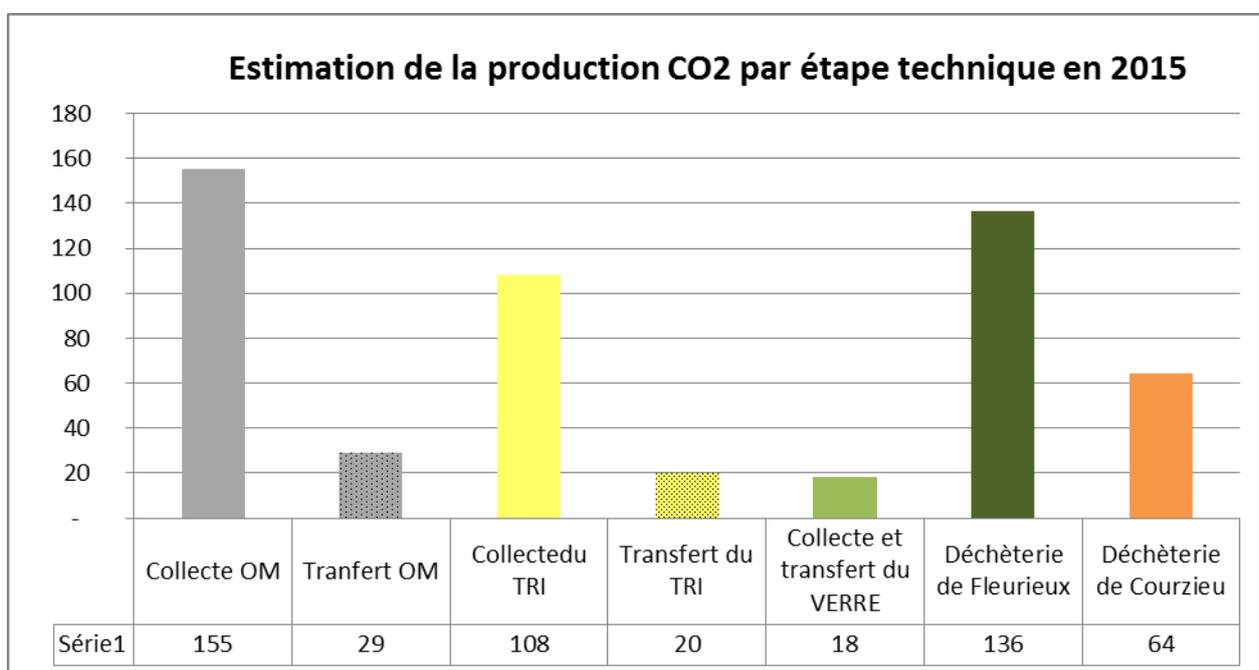


Seuls **12%** des déchets du territoire ne sont pas valorisés (cas des encombrants) Cette valeur est stable.

F.3. Bilan carbone

Un bilan carbone a été réalisé sur l'ensemble des déchets transportés par les véhicules de collecte à partir des distances parcourues. Les émissions de CO₂ augmentent de 6 % par rapport à 2014 à **532 tonnes** en raison du changement du lieu de transfert de la collecte sélective et de la fréquentation. Les émissions sont réparties ainsi :

- sur la collecte et le transfert des ordures ménagères : 185 tonnes soit **37 %** des émissions ;
- sur la collecte et le transfert des déchets recyclables (Tri et Verre) : 146 tonnes soit **29 %** (majoritairement induit par la collecte du tri et le vidage à Quincieux puis Firminy). La collecte en apport volontaire génère moins de CO₂ qu'une collecte en porte-à-porte. Il n'a pas été pris en compte les déplacements des usagers jusqu'au conteneur à verre. Soit les habitants se déplacent à pied, soit ils profitent d'un déplacement (courses, travail, école, activités) pour déposer leur verre ;
- sur les collectes en déchèterie : 201 tonnes, soit **40 %**. Ces quantités prennent en compte l'impact des apports des usagers (71%) dans leur véhicule personnel et les évacuations des déchets vers les sites de traitement (29%).



G. BILAN FINANCIER

| Rapport d'activités des déchets ménagers 2015 | | | | | | |
|---|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle | | | | | | |
| | | TEOM 9,8 % | TEOM 9,8 % | TEOM 9,2 % | TEOM 9,2 % | |
| | | réalisé | réalisé | réalisé | réalisé | |
| | | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | |
| | TEOM 9,2 % | | | | réalisé | |
| | | | | | 2015 | |
| | Nombre d'habitant de référence | 35 627 | 35 964 | 36 286 | 36 643 | 36 802 |
| 1 | DEPENSES TTC | 2 736 080 € | 2 884 188 € | 2 933 869 € | 3 194 317 € | 3 237 475 € |
| 2 | Ordures Ménagères | 1 352 433 € | 1 387 905 € | 1 409 491 € | 1 517 822 € | 1 473 705 € |
| 3 | Emballages Ménagers | 557 305 € | 589 479 € | 603 541 € | 634 151 € | 624 765 € |
| 4 | Verre | 49 068 € | 39 683 € | 27 841 € | 29 514 € | 34 681 € |
| 5 | Déchèteries | 727 565 € | 774 327 € | 775 411 € | 881 889 € | 886 922 € |
| 6 | Bacs roulants | 4 140 € | 40 899 € | 60 831 € | 85 229 € | 125 000 € |
| 7 | Prévention / Communication | 41 165 € | 47 948 € | 53 370 € | 39 593 € | 63 855 € |
| 8 | Autres déchets (DASRI, Plastiques agricoles) | 4 404 € | 3 947 € | 3 384 € | 6 120 € | 28 547 € |
| 9 | FINANCEMENT | 3 400 696 € | 3 526 397 € | 3 585 342 € | 3 793 236 € | 3 987 653 € |
| 10 | Autres recettes | 75 000 € | - € | - € | - € | 19 443,00 € |
| 11 | Soutien Eco-Organismes | 320 705 € | 331 276 € | 323 589 € | 408 877 € | 488 075,32 € |
| 12 | Vente matériaux | 157 261 € | 211 281 € | 177 759 € | 215 586 € | 221 745,82 € |
| 13 | TEOM | 2 847 730 € | 2 983 840 € | 2 903 294 € | 2 986 894 € | 3 070 158,00 € |
| 14 | Redevance Spéciale | | | 180 700 € | 181 879 € | 188 231,26 € |
| 15 | ECART DEPENSES/FINANCEMENT | 664 616 € | 642 209 € | 651 473 € | 598 919 € | 750 178 € |
| 16 | ECART DEPENSES/FINANCEMENT CUMULE | 3 415 590 € | 4 057 799 € | 4 709 272 € | 5 308 191 € | 6 058 369 € |
| 17 | Dépenses de personnel et de structure | 150 000 € | 150 000 € | 185 000 € | 185 000 € | 178 347 € |
| 18 | DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS | 221 157 € | 221 157 € | 212 790 € | 254 901 € | 373 681 € |

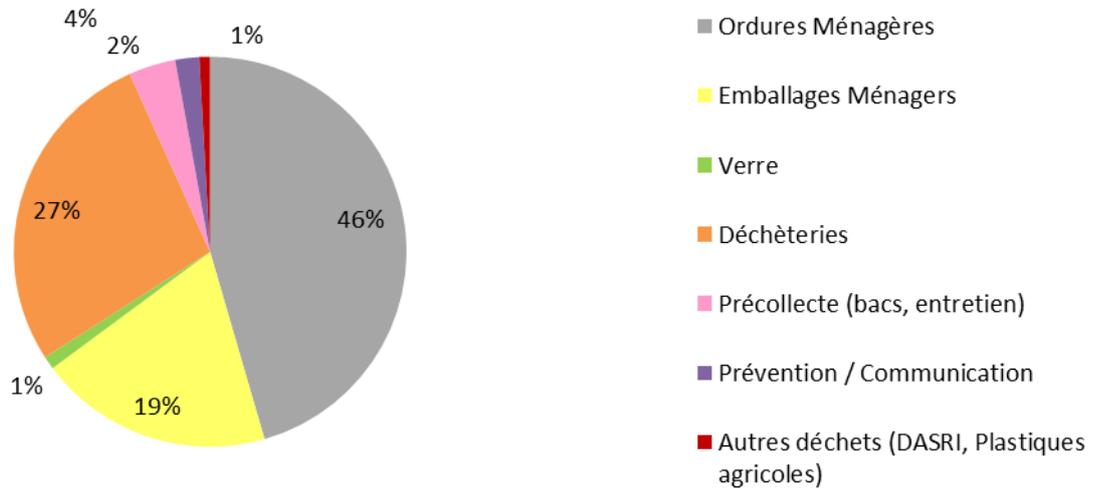
DEPENSES

1. Décomposition de la dépense 2015

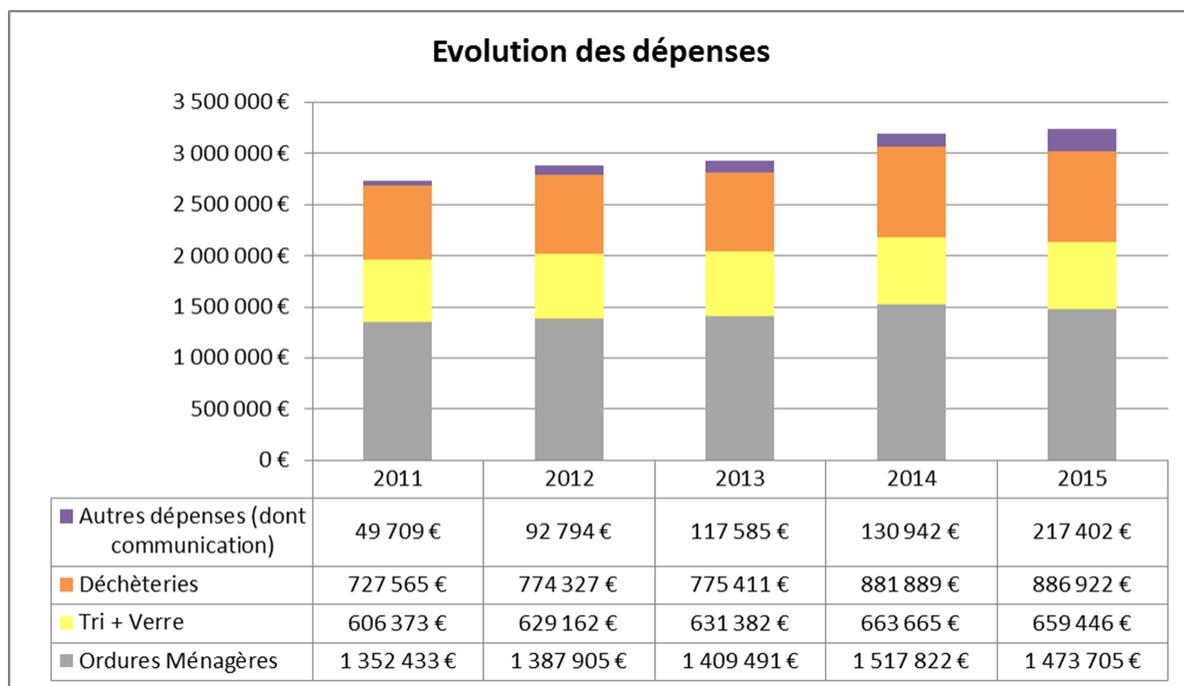
Le tableau et le graphique ci-après détaillent la répartition des dépenses en 2015 : le plus gros poste du service reste la collecte et le traitement des ordures ménagères (46%), puis la gestion des déchèteries (27%), la collecte et le traitement du tri (19%). Dans une moindre mesure, apparaissent les postes (5 %) comme la collecte des autres déchets (verre, DASRI, plastiques agricoles), la gestion des bacs roulants et les actions de prévention et de communication.

| Dépenses 2015 | 3 237 475 € |
|--|-------------|
| Ordures Ménagères | 1 473 705 € |
| Emballages Ménagers | 624 765 € |
| Verre | 34 681 € |
| Déchèteries | 886 922 € |
| Précollecte (bacs, entretien) | 125 000 € |
| Prévention / Communication | 63 855 € |
| Autres déchets (DASRI, Plastiques agricoles) | 28 547 € |

Répartition des dépenses du service en 2015



2. Evolution des dépenses de fonctionnement du service



Graphique : Evolution des coûts liés à la gestion des déchets (en €)

Le graphique ci-dessus présente l'évolution des dépenses sur les cinq dernières années.

Une augmentation d'environ 18% des dépenses est observée, liées à l'augmentation du taux de TVA (de 5,5 %, il est passé à 10 % en 2014). Le taux de TGAP sur les encombrants a fortement augmenté (de 7 € la tonne en 2009 à 22 € la tonne en 2014). Enfin, le service est impacté par les révisions des prix des marchés de collecte, de traitement et d'exploitation des déchèteries. Entre 2014 et 2015 les dépenses sont stables.

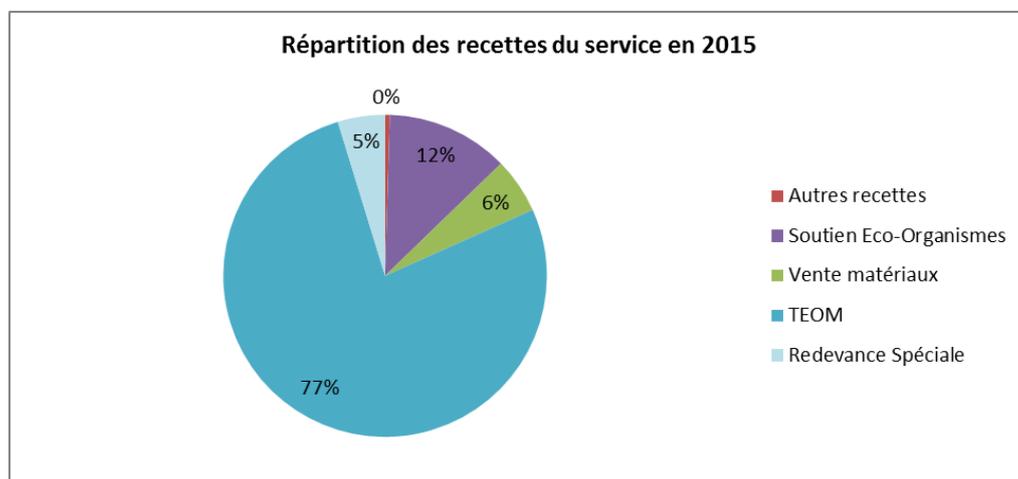
Concernant l'évolution sur l'année précédente, une hausse de 10 % est observée. La mise en place de conteneurs enterrés sur deux communes a induit des dépenses supplémentaires, liées à la collecte, mais également au lavage de ces conteneurs.

RECETTES

1. Décomposition de la recette 2015

Le financement du service est assuré à 77 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le taux était fixé à 9,20 % en 2014, complété à 5 % par la Redevance Spéciale acquittée par les Professionnels (entreprises, associations et administrations concernées, selon la délibération prise lors du Conseil Communautaire de juin 2012). Les subventions des éco-organismes, la facturation en déchèteries des professionnels, ainsi que la vente de matériaux complètent les recettes du service dans une proportion de 18 %.

| Recettes 2015 | 3 987 653 € |
|------------------------|-------------|
| Autres recettes | 19 443 € |
| Soutien Eco-Organismes | 488 075 € |
| Vente matériaux | 221 746 € |
| TEOM | 3 070 158 € |
| Redevance Spéciale | 188 231 € |

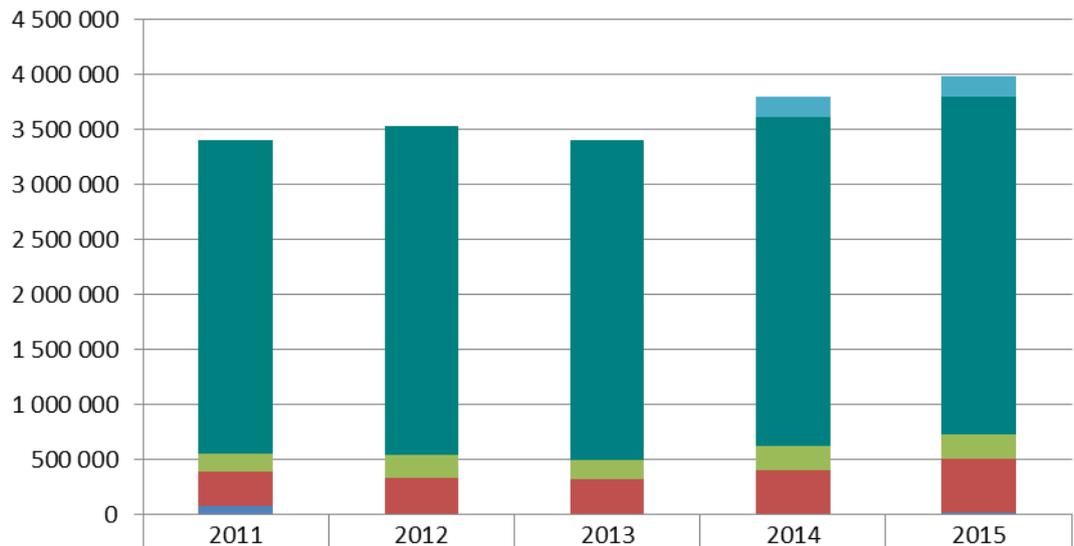


2. Evolution des recettes du service

Sur les cinq dernières années, les recettes du service ont augmenté de 17 %. L'optimisation des collectes des emballages a permis une hausse des quantités collectées et donc une hausse du soutien des éco-organismes.

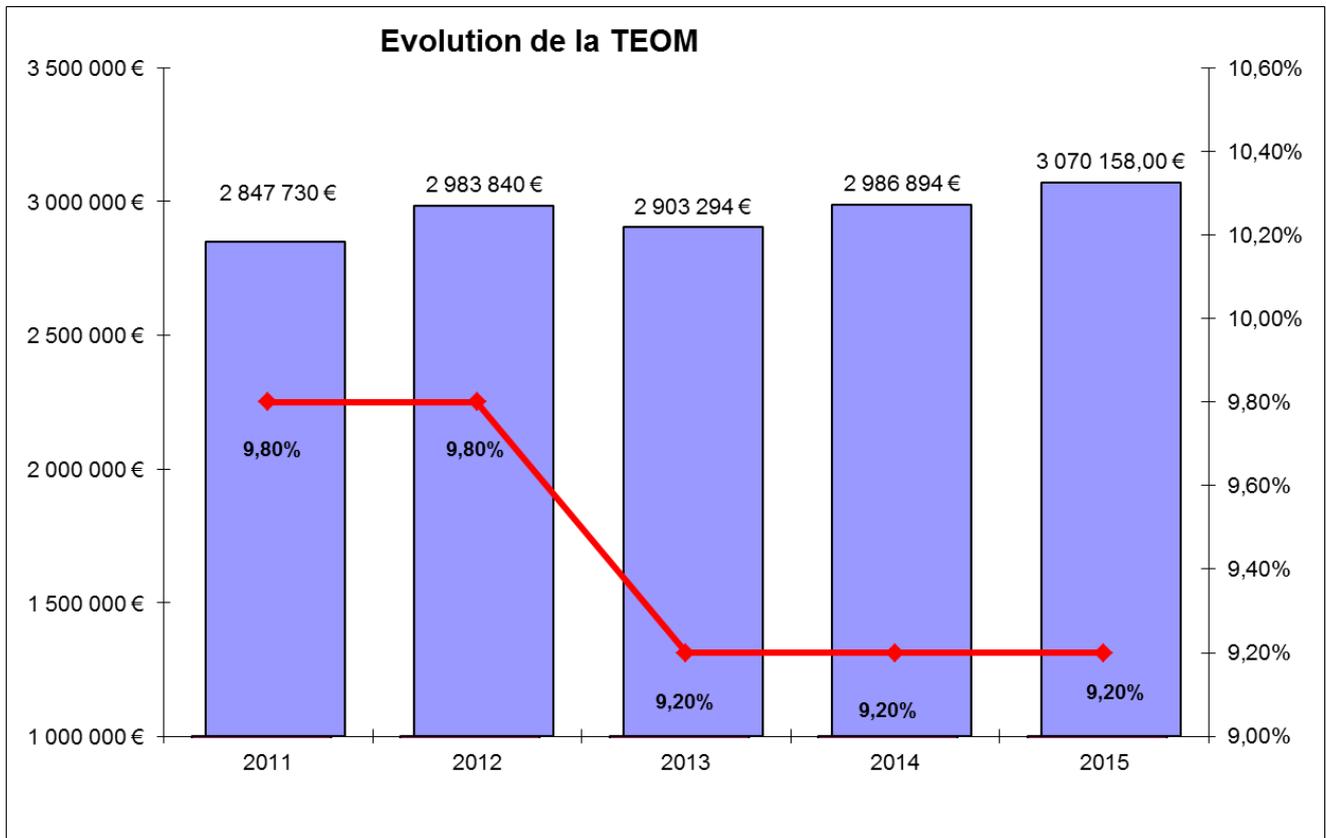
Entre 2015 et 2014, la Communauté de Communes perçoit directement les recettes de la facturation des professionnels en déchèterie. Les reventes matières et les soutiens des Eco-Organisme ont augmenté légèrement entre 2015 et 2014.

Evolution des recettes



| | | | | | |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Redevance Spéciale | | | | 180 700 | 181 879 |
| TEOM | 2 847 730 | 2 983 840 | 2 903 294 | 2 986 894 | 3 070 158 |
| Vente Matériaux | 157 261 | 211 281 | 177 759 | 215 586 | 221 746 |
| Soutien Eco-Organismes | 320 705 | 331 276 | 323 589 | 408 877 | 488 075 |
| Autre financement | 75 000 | 0 | 0 | 0 | 19 443 |

3. Evolution de la TEOM



Graphique : Evolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le graphique ci-dessus nous présente le taux de TEOM (en rouge) couplé au montant de la TEOM (en bleu). Le taux de TEOM est en constante diminution : de 10,0 % en 2010, puis 9,80 % en 2011 et 2012, le taux est stable à 9,20 % depuis 2013.

Balance Dépenses / Recettes 2015

Une stagnation des excédents s'observe depuis 5 ans. Concernant l'exercice 2015, l'excédent atteint 750 178 €. Cet excédent est réinvesti dans les charges de structure et les investissements annuels.

Les actions mises en œuvre depuis plusieurs années ont permis de maîtriser les coûts de gestion des déchets ménagers, tout en supportant les amortissements des bacs roulants et des conteneurs enterrés.

Méthode Comptacout

L'Ademe a mis en place un outil standard de connaissance des coûts, adapté à toutes les collectivités, afin que les coûts exprimés soient comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités. Les coûts de gestion des déchets sont complexes : diversité des collectivités compétentes et de leur territoire d'intervention, éclatement des compétences, variété des modes de gestion tant d'un point de vue technique qu'économique.

Selon l'Ademe, la Communauté de Communes se situe dans la catégorie mixte, à dominante urbaine.

Le tableau ci-après détaille les différents flux pour le coût réel à la charge de la collectivité, et donc de l'habitant. Ce coût est dénommé « coût aidé » par l'Ademe.

Les coûts (67 € HT/habitant) sont légèrement inférieurs aux autres collectivités en Rhône-Alpes pour la même catégorie (mixte à dominante urbaine) et restent en deçà des coûts précisés dans le référentiel national paru en 2015 sur les coûts 2012 (87 €/habitant).

matrice 2014

Positionnement du coût aidé HT en euros par habitant

| | OM | Emballages ménagers | Verre | Déchèteries | Tout flux |
|---|--------------|---------------------|--------------------|--------------|---------------|
| CCPA (données 2015) | 40,63 | 3,65 | 0,78 | 21,8 | 67,02 |
| CCPA (données 2014) | 42,36 € | 4,14 € | 0,47 € | 21,69 € | 68,66 € |
| CCPA (données 2013) | 43,61 € | 4,87 € | 0,74 € | 26,71 € | 75,93 € |
| CCPA (données 2012) | 41,78 € | 4,56 € | 1,06 € | 22,95 € | 70,35 € |
| Données régionales milieu urbain mixte | 44,50 € | 2,50 € | 1,10 € | 21,10 € | 69,20 € |
| Ecart / coût moyen régional | -5% | 66% | -57% | 3% | -1% |
| Données nationales 2012 milieu urbain mixte | 50,00 € | 7,00 € | 2,00 € | 21,00 € | 87,00 € |
| | 34 < 50 < 65 | 2 < 7 < 13 | 0,50 < 2,00 < 4,70 | 14 < 21 < 28 | 67 < 87 < 105 |
| Ecart / coût moyen du référentiel national | -15% | -41% | -77% | 3% | -21% |

*A noter que les données régionales et nationales sont précisées avec un écart de prix, où 80 % des collectivités se situent.

Par habitant, les coûts de gestion de l'ensemble du service « déchets » avoisinent 67 €. Le coût lié aux ordures ménagères, obtenu suite à l'optimisation des collectes en 2009, reste inférieur aux moyennes régionale et nationale, ce qui permet une réduction globale des coûts.

Au contraire, les coûts de gestion des déchèteries sont similaires aux données régionales et nationales.

H. Projets 2016

En 2016, la Communauté de Communes a programmé de lancer des nouvelles actions du programme local de réduction des déchets en particulier :

- Opération composteur à 20 €
- Etude faisabilité broyeur à végétaux
- Etude de faisabilité d'une recyclerie (stagiaire)

3 collectes d'amiante liées sont programmées pour aider les particuliers à déstocker ces déchets spécifiques.

La Communauté de Communes va étudier et lancer la rénovation de la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle et du quai de transfert

Au niveau communication, il est programmé de renouveler le guide du service à destination des habitants.

Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

117, rue Pierre Passemard 69210 L'Arbresle
Tél. : 04.74.01.68.90 / Fax : 04.74.01.52.16



www.paysdelarbresle.fr